

ASILE SAINT-LÉONARD

A COUZON-AU-MONT-D'OR (Rhône)



COMPTE RENDU

de l'Année 1911



LYON
IMPRIMERIE Veuve M. PAQUET

46, Rue de la Charité

—
1912

F16544

ASILE SAINT-LÉONARD

à COUZON-AU-MONT-D'OR (Rhône)



L'Asile Saint-Léonard, situé sur les bords de la Saône, à 13 kilomètres au nord du centre de Lyon, et sur la commune de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), se trouve près de la gare de Couzon-Rhône qui est la troisième sur la ligne de Lyon à Paris. Et il a l'honneur d'être le *premier refuge-patronage* ouvert en France aux libérés adultes sortant de prison, qu'ils soient, ou non, soumis à l'interdiction de séjour. Sa fondation date du 6 juin 1864. Il a été reconnu d'utilité publique par décret du 6 mai 1868, et il est subventionné par le Ministère de la Justice, le Conseil général du Rhône, la Commission de surveillance des prisons de Lyon et la Chambre de Commerce de cette ville.

Médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris 1900 et à celle de Saint-Louis (Etats-Unis) 1904.

Diplôme d'honneur à l'Exposition Universelle de Paris 1878, et à l'Exposition Franco-Britannique de Londres 1908.

Grand Prix à l'Exposition Universelle de Bruxelles 1910, et à celle de Turin 1911.

Prix de vertu Rigot, de l'Académie Française en 1902. — Prix Chazière en 1895 et Livet en 1909, de l'Académie de Lyon.

Prix de vertu Audiffred, en 1911, de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Médailles d'honneur en 1869, 1897 et 1910, de la Société nationale d'Encouragement au Bien.

Fondateur : feu le chanoine Villion, ✕, ✕.

Directeur : le chanoine Roussel, ✕, (A), ✕, reçoit le lundi.

Conditions d'Admission

1° Ne pas être âgé de moins de 21 ans, ni de plus de 40. Cependant, nous recevons jusqu'à 45 ans ceux dont la santé et la vue sont bonnes et dont l'activité et la souplesse des membres se sont maintenues.

2° Etre assez bien portant de façon à pouvoir fournir 10 heures de travail.

3° Ne pas être atteint de fatigue cérébrale, ni de maladie contagieuse ou repoussante.

4° Avoir bonne vue et ne pas être gaucher ou infirme.

5° Envoyer ou apporter un certificat du médecin, ou bien une note, soit du Directeur, soit du gardien-chef constatant que l'on réunit les conditions ci-dessus exigées.

6° S'engager par écrit à rester *six mois* au moins, (*sept*, s'il s'agit d'un libéré conditionnel) dans le refuge, et se rappeler que la Direction se réserve le droit de renvoyer un patronné au bout de quelques jours si elle le reconnaît incapable de se faire aux travaux de l'asile ou de se plier au règlement de la maison.

7° Envoyer ou apporter un certificat de bonne conduite délivré soit par le Directeur, soit par le gardien-chef.

8° Etre muni, en arrivant à l'asile, de sa lettre d'admission et de son bulletin de sortie, en ayant soin de faire mentionner sur cette dernière pièce, ou sur une feuille à part, le montant du pécule au moment de la libération.

9° Faire, autant que possible, sa demande au moins quinze jours avant sa libération, et toujours l'adresser, *par lettre affranchie*, au Directeur de l'asile Saint-Léonard ; ne pas manquer d'envoyer *un timbre* pour la réponse.

Outre des renseignements *détailés* sur chacune des conditions d'admission exposées ci-dessus, la demande *qui sera toujours, à moins d'incapacité*

absolue, faite par le postulant lui-même et en termes très simples, devra contenir les nom et prénoms du postulant, sa profession, les lieu et date de naissance, les nom et prénoms du père et de la mère, l'époque de la libération.

Il devra aussi déclarer s'il est célibataire ou marié, ou bien encore, veuf avec ou sans enfants, puis donner le nombre, la date, la nature et la durée de ses condamnations.

Et dans le cas où le dit postulant serait incapable de faire sa demande, il devra au moins la signer.

Nous ne nous occupons ni des relégables ni de ceux qui n'ont pas fait ou terminé leur service militaire.

NOTA. — Ceux qui désirent obtenir du Directeur de l'asile une admission par écrit ayant pour but de leur faciliter la libération conditionnelle, devront s'engager :

1° A rester sept mois à l'Asile (si cependant la libération définitive arrivait avant la fin dudit engagement, celui-ci cesserait de suite, s'il avait dépassé six mois, sinon au bout de ce laps de temps) ; 2° A envoyer par la poste et par l'intermédiaire du greffier-comptable, le jour de leur libération, comme caution (mais nullement comme équivalence) de cet engagement de sept mois, la somme de cent francs et à l'abandonner, s'ils ne remplissent pas ledit engagement quel qu'en soit le motif, par exemple : un départ volontaire ou un renvoi pour inconduite.

En outre ceux qui, après prélèvement de la caution et des frais de route, auront encore de l'argent à leur pécule, devront également faire adresser ce reliquat, avec leur caution au Directeur de l'Asile.

Nous exigeons aussi l'envoi, après prélèvement des frais de route, de tout le pécule de ceux qui nous arrivent en libération définitive.

Observations

Nous n'avons en ce moment qu'une industrie, celle des toiles métalliques ; aussi la plupart des entrants doivent s'attendre à y être appliqués ; nous faisons cependant un peu de culture et de jardinage.

Le patronné reçoit 10 pour cent sur le produit de son travail ; en outre, il touche tous les lundis, de 0,25 à 0,50 c., suivant l'importance dudit travail. Cette somme est prélevée sur la masse pendant toute la durée de l'engagement qui est de six (ou sept) mois pour le premier séjour, de neuf pour le deuxième et d'un an pour les suivants. A l'expiration de cet engagement, le montant des dits prélèvements est inscrit au pécule, à titre de gratification. Puis d'autres récompenses en argent ou en vêtements sont allouées, selon les circonstances, en raison du travail et de la conduite.

Le patronné est entretenu de tout, sauf certains petits détails ; il jouit d'une sortie libre les dimanches et jours de fête, de 2 à 7 heures du soir. Il peut être placé, si ses efforts et ses antécédents le permettent, mais jamais avant la fin de son engagement. En outre, il faut qu'il ait à son pécule la somme nécessaire pour payer le voyage jusqu'au lieu de placement.

L'œuvre de Saint-Léonard ayant pour but la réhabilitation morale, et même légale des libérés, ceux-ci doivent faire preuve d'un bon esprit et d'une grande docilité, en ce qui concerne leur soumission à la discipline de la maison.

Le libéré admis devra se diriger sur l'asile dès sa libération et y arriver le même jour, s'il sort de l'une des prisons suivantes : Lyon, Trévoux, Villefranche.

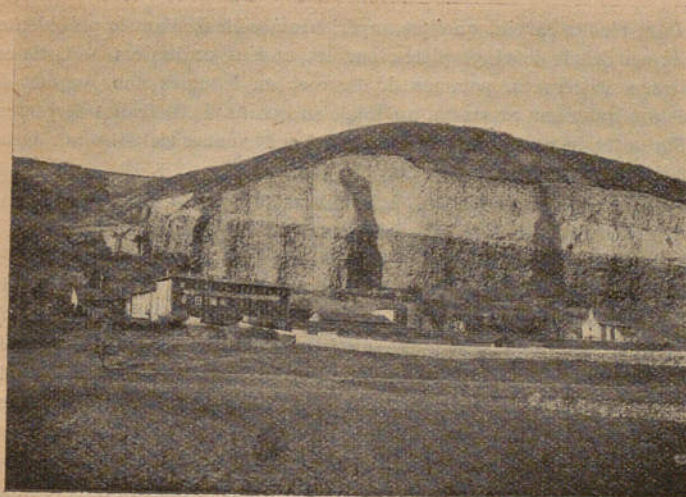
Tout retard non justifié par une preuve écrite émanant de personnes dignes de foi, pourra entraîner le refus d'admission au patronage.

NOTA. — 1° Les lettres et communications doivent toujours être adressées à M. le Directeur de l'Asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône), même lorsque les réponses sont faites par d'autres que lui.

Bureau de poste, de télégraphe et de téléphone à Couzon. Adresse télégraphique : Chanoine Roussel, Couzon-au-Mont-d'Or.

2° Ceux qui, après avoir été admis au patronage, ne s'y rendraient pas, sont instantement priés de nous prévenir, quelle qu'en soit la raison.

3° Nous ne recevons pas ceux qui se présentent sans avoir été admis à l'avance.



ASILE SAINT-LÉONARD

Premier Refuge-Patronage

Établi en France pour les libérés adultes

Il est situé sur les bords de la Saône, à 10 kilom. au nord de Lyon

Sur la commune de Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône)

Fondé le 6 Juin 1864

Reconnu d'utilité publique par décret du 6 Mai 1868

COMPTE RENDU DE L'ANNÉE 1911

Statistique matérielle et financière

Nous disions au commencement du compte rendu de 1910 que cette année devait être classée parmi les plus inquiétantes au point de vue du rendement agricole. Il en sera de même pour 1911. — 1910 par la sabbondance de pluies, et 1911, par la longue sécheresse ont causé de sérieux désastres.

Notre récolte en vin, quoique supérieure à celle de l'année précédente, a été en déficit de vingt pièces sur les années ordinaires. — Celle en fourrage, betteraves, pommes de terre et en légumes nous permet de conclure que nous avons eu, au total, au moins 4.000 francs de pertes. — En outre, la maladie et même la mort sont venues s'abattre sur notre bétail et nous causer de notables préjudices.

Puis la moyenne de recettes, à la toile métallique, n'a été, par homme et par jour, que de 1 fr. 055, inférieure par conséquent de 0 fr. 13 c. à celle de 1910, déjà très faible, et qui était de 1 fr. 185.

D'autre part, la moyenne de dépenses par homme et par jour a été de 2 fr. 07, en y comprenant les constructions et réparations, sinon de 1 fr. 73 c., ce qui constitue une différence de 0 fr. 68 c.; — d'où, avec 13628 journées de présence de patronnés, un déficit, pour l'année 1911, de 9.267 francs, — et, en comprenant les 3619 journées des directeurs, religieuses, etc., etc., nous arrivons à un déficit total de 11.727 francs.

Comment équilibrons-nous notre budget? — Tout d'abord, avec la subvention ministérielle qui a été portée à 4000 francs, grâce à l'intervention d'un député de la région et, disons-le en toute simplicité, à la grande considération dont jouit saint Léonard en haut lieu. Et comme preuve à l'appui nous citerons ce fait : un ministre disait il y a quelques mois : Saint-Léonard est le premier patronage de France, celui qui marche le mieux; — en outre un haut fonctionnaire a tenu, à la même époque, le même langage. — En second lieu, avec la subvention du Conseil général du Rhône, lequel accordé volontiers son appui à cette œuvre qui est une gloire de Lyon; — puis avec celle de la Commission de surveillance des prisons de Lyon, portée depuis 1911 à 500 francs grâce à la bienveillance de M. le docteur Lacassagne, président, et aux recommandations de M. le Directeur des prisons qui voit de près le fonctionnement de l'œuvre et le loue sans réserve.

En outre, après la puissante intervention de M. le Sénateur Bérenger, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, auprès de son collègue, M. Félix Rocquain, rapporteur du Prix de Vertu Audiffred, ce dernier, à la suite des renseignements dont il s'entoura et d'un voyage qu'il fit exprès de Paris à Couzon, malgré son grand âge, dans le but de compléter ses renseignements et de mieux connaître le fonctionnement de l'Asile, fit un rapport très élogieux à ses collègues. L'Académie sanctionna les conclusions de M. Félix Rocquain, accorda ce beau Prix à M. le chanoine Rousset, dans sa séance du 10 juin et décida, étant donné l'intérêt que présente le patronage Saint-Léonard, que lecture serait faite de nouveau de ce rapport, dans la séance publique annuelle; — ce qui eut lieu le 2 décembre. — La coupole de l'Institut qui avait entendu faire l'éloge (j'allais dire l'oraison funèbre, puisqu'il fut prononcé le lendemain de sa mort) du regretté chanoine Villion, le 19 novembre 1902, à propo

du Prix de Vertu Rigot que lui avait décerné l'Académie française, l'entendit de nouveau louer, neuf ans après, aux applaudissements de toute l'assistance.

Et le matin même du 2 décembre, M. le chanoine Rousset qui s'était rendu à Paris pour assister à la séance de l'Académie, reçut des patronnés la lettre suivante :

Couzon-au-Mont-d'Or, le 1^{er} décembre 1911.

Monsieur le Directeur,

L'Académie des Sciences morales et politiques vous décerne aujourd'hui, en sa séance solennelle, avec le Prix Audiffred, la plus haute récompense dont elle dispose, elle couronne ainsi votre dévouement à la cause des prisonniers libérés. A cette occasion, les patronnés de l'Asile Saint-Léonard, bénéficiaires de ces années de dévouement, désirent vous exprimer leur reconnaissance et leur joie.

Cette reconnaissance, nous vous la devons certes pour ces trente années que vous avez passées à Saint-Léonard, secondant d'abord le zèle du vénéré fondateur de l'œuvre, puis assumant ensuite la lourde charge de sa succession; — nous vous la devons surtout pour cette bonté que vous savez allier à la fermeté nécessaire à toute direction, pour cette indulgence que vous nous disiez il y a peu de jours, être le fruit de votre déjà longue expérience des misères humaines.

Et notre joie, permettez-nous aussi, Monsieur le directeur, de ne la point cacher, de vous la dire. — Tous nous sommes heureux de savoir qu'aujourd'hui, la parole autorisée de M. Félix Rocquain, fera connaître à ses éminents collègues et à l'assistance d'élite qui se presse aux solennités de l'Institut de France, ce qu'a fait la charité chrétienne du Père Villion en fondant l'œuvre de Saint-Léonard, et aussi quels sont les services rendus par son successeur à ceux qui, après s'être égarés hors du droit chemin, désirent réellement se réhabiliter moralement et légalement. — Oui nous sommes heureux de ces honneurs qui vous échoient et dont l'appât n'a jamais chez vous fait courber la conscience; — heureux d'abord parce que nous savons, nous mieux que quiconque, qu'ils sont une récompense bien méritée. — heureux aussi parce qu'ils sont une preuve de la vitalité de cette œuvre à laquelle vous avez consacré votre existence. — heureux enfin, (le côté pécuniaire a bien aussi son importance), parce qu'ils diminuent, pour quelque temps du moins, vos préoccupations financières.

Tels sont, monsieur le Directeur, les sentiments que vos patronnés ont voulu vous exprimer, à l'occasion de la solennité de ce jour, et c'est une joie, pour nous qui signons cette lettre, d'être les fidèles interprètes de nos camarades.....

Avant de terminer la question « Recettes », nous tenons à remercier nos dames patronnesses du zèle qu'elles apportent à la recherche de nouvelles annuités pour remplacer celles qui disparaissent. Qu'elles veuillent bien continuer et trouver des collaboratrices.

Comme l'année précédente, notre vénéré Président d'honneur, Son Em. le cardinal Coullié a remis, malgré ses nombreuses charges, à M. le chanoine Rousset une généreuse offrande. Nous renouvelons à ce Prince de l'Eglise l'expression de notre profonde reconnaissance.

Mme Montange nous a fait un don important, en souvenir de M. Montange, notaire à Neuville, et administrateur de l'œuvre; — de même Mme Barral, également en souvenir de sa sœur, Mlle Silvestre.

Le Jury des Assises du Rhône veut bien nous accorder la moitié de la quête qui se fait parmi ses membres à chacune des quatre sessions.

Tous ces dons extraordinaires nous ont permis de continuer sous la direction absolument désintéressée de M. Chevallet, architecte, les travaux de réparations, tels que transfert des écuries, du poulailler, du fruitier, du dépôt de charbon, ceux de construction d'un mur du jardin qui s'était écroulé, — la canalisation des eaux sales, — l'établissement d'un réservoir dans les combles pour l'arrosage du jardin à la lance, — l'installation d'une pompe avec moteur électrique, l'achèvement de la réfection des toitures etc., etc.

Si la moyenne de recettes à la toile métallique a été inférieure à celle de 1910, il faut l'attribuer à une cause toute particulière, l'augmentation du nombre des malades. — Nous avons eu même 3 tuberculeux que nous avons dû faire rentrer dans leur famille après un certain temps de séjour à la maison. — Aussi les frais de remèdes vont-ils en augmentant; — et encore, avons-nous le grand avantage de la visite gratuite, depuis 12 ans, du docteur Joannès Fléchet, notre nouvel administrateur, — puis de la fourniture à très bon marché des remèdes dont nous avons besoin.

Messieurs Baroncelli et Gabriel Fléchet, chirurgiens-dentistes, sont toujours d'infatigables bienfaiteurs de Saint-Léonard. — A eux, ainsi qu'à notre charitable docteur et au si dévoué Monsieur Verdier, pharmacien, notre vive reconnaissance.

Nous renouvelons à Messieurs les administrateurs de l'hôpital Saint-Joseph, à Madame la Supérieure et aux religieuses de cette maison, nos remerciements pour leur charité à l'égard de nos patronnés et nous exprimons le vœu de la fondation, par une âme compatissante, d'un lit à l'usage de notre personnel. — Ce serait une agréable surprise.

Statistique morale

Nous avons reçu pendant le cours de l'année 46 patronnés, il en est sorti 41; — nous en avons placé 7, 13 se sont rendus dans leur familles

15 ont cherché à se créer une position, nous en avons renvoyé 5. Nous en avons enterré un le 26 mars, c'était un de nos anciens, réhabilité depuis longtemps, et se rendant très utile par ses travaux de charpente et de menuiserie.

Nous avons eu 4 réhabilitations, 1 de droit et 3 par Jugement de la Cour d'appel de Lyon (2) et d'Orléans (1). Ce qui donne un total de 47, chiffre qu'aucune Société de patronage en France n'a atteint.

Evènements de l'année

Son Eminence le Cardinal Coullié avait espéré pouvoir honorer de sa visite nos patronnés qui se réjouissaient à l'avance de cette si précieuse marque de charité chrétienne; malheureusement l'état de santé de notre Président d'honneur ne permit pas la réalisation de ce désir, et il écrivit à cette occasion la lettre suivante à Monsieur le chanoine Rousset :

Lyon, le 22 septembre 1911.

Mon cher Directeur,

Malgré tous mes désirs, il faut que je renonce au voyage de Saint-Léonard.

Je comprends votre peine, par celle que j'éprouve moi-même; mais si je ne puis avoir la consolation de bénir en personne toute la famille du Patronage, laissez-moi offrir pour elle le sacrifice que Dieu me demande, en le priant de répandre, sur vous, sur votre cher auxiliaire, sur les Messieurs de l'Administration, sur les bonnes religieuses et sur tous les patronnés, les grâces les plus précieuses et les plus abondantes.

‡ Pierre, Cardinal Coullié, archevêque de Lyon.

Et à l'occasion de la fête de Saint-Léonard, le 6 novembre, Son Eminence qui au milieu de bien d'autres soucis, n'oublie jamais cette date, daigne écrire la lettre suivante au directeur :

Lyon, le 5 novembre 1911.

Mon cher Directeur,

La fête de Saint-Léonard ne peut passer inaperçue pour moi et je remercie Dieu, qui, en m'envoyant des épreuves me permet d'en adoucir l'amertume par le souvenir et la prière.

Je suis donc par la pensée, au milieu de la famille. Vos chers hospitalisés sont à la chapelle, chantant les louanges de Dieu et me demandant à leur parler de Celui à qui est dû tout honneur.

Ces réunions dans le Lieu Saint m'ont toujours apporté une vraie consolation : l'attention, le recueillement de cet auditoire me disaient les sentiments des cœurs de ceux qui m'écoutaient : tant il est vrai que la grâce du St-Baptême laisse dans nos âmes, avec un caractère ineffaçable, un germe de foi qui ne demande qu'à éclore.

Daigne Notre-Seigneur bénir ces bonnes volontés, éclairer les intelligences et fortifier les cœurs !

C'est la prière que je confie à Saint Léonard en lui demandant de la présenter Lui-même à Dieu.

J'entrevois les bonnes religieuses, discrètes et laborieuses ; elles doivent avoir une large part aux grâces de cette fête. Avec tous ces dévouements la famille se complète par le Conseil d'Administration si dévoué à votre œuvre religieuse et sociale : je ne veux oublier personne et je réunis dans un souvenir paternel tous les bienfaiteurs de votre asile.

Que Saint Léonard soit vraiment le patron de mes prêtres chargés de cette noble mission et que la bénédiction de Dieu soit, dès ici-bas, la récompense de tous les dévouements.

Bonne et sainte fête.

† Pierre, Cardinal Coullié, archevêque de Lyon.

Nous fûmes bien heureux d'avoir ce jour-là M. le chanoine Molin, Supérieur de l'Institution des Minimes, qui non seulement célébra la messe de la fête, mais encore adressa à l'assistance une pieuse et très instructive allocution, rappelant ce qu'avait fait le patron de la maison au ^v^e siècle et ce que fit le regretté Père Villion au ^{xix}^e. — Et cette solennité, par suite de la présence de nos dames patronesses a revêtu un caractère familial qu'elle n'avait jamais eu et qui lui imprima un charme tout spécial.

Comme précédemment nos patronnés ont donné trois représentations. Les deux Comédies : *La Hallebarde* et *Le Drapeau* ont été fort applaudies ; l'une d'elle, *La Hallebarde*, était (comme l'année précédente, *Un Beau-Père trop curieux*), l'œuvre d'un de nos patronnés.

Le mardi-gras, suivant nos traditions, nous avons pu, grâce à plusieurs de nos bienfaitrices, organiser une petite tombola qui a occupé la soirée de ce jour, à peu près partout fériée.

Les mêmes bienfaitrices et plusieurs autres dames continuent à nous offrir pour nos grandes fêtes, le pain béni, et le café à nos patronnés. Ces derniers sont très sensibles à ces attentions.

Nous ne pouvons passer sous silence tout ce qu'à fait une de nos dames patronesses pour notre chapelle : chape, chasubles, brillants à l'ostensoir et à un calice, etc., etc. Et son fils, heureux de marcher sur des traces aussi honorables, a eu l'excellente idée de nous remettre pour l'œuvre une partie de la bourse de voyage qu'il avait gagnée dans un

concours à l'École de Commerce où il est un des meilleurs élèves. C'est un bel exemple, qui nous montre que dans la jeunesse française il y a encore de nobles pensées.

Et à propos de notre chapelle, nous renouvelons l'expression de notre reconnaissance à un de nos administrateurs qui nous a fait cadeau d'un riche tapis d'autel en soie blanche.

Que les amis de Saint-Léonard veillent bien ne pas nous oublier pour des vêtements, du linge, de la chaussure, etc., pour les abonnements aux journaux dont deux sur cinq sont encore à la charge de la maison.

Nous exprimons publiquement à M. Permezel, négociant en soieries, à Lyon, nos remerciements pour la belle voiturette dont il nous a fait cadeau en faveur de notre vieux patronné, infirme.

La Compagnie P.-L.-M. continue à nous accorder une carte d'abonnement, à demi-tarif, soit 53 francs, de Couzon à Lyon-Saint-Paul, et à nous envoyer, comme d'ailleurs la Compagnie d'Orléans, des bons de faveur, (à demi-tarif) lorsque nous leur en demandons. Nous sommes très sensibles à leur bienveillance.

Nous ayons eu, à Noël, notre petite retraite annuelle de trois jours qui a été prêchée par M. l'abbé Prudhon, de la maison des Chartreux à Lyon (Missionnaires diocésains).

Nous rappelons que nous laissons la liberté la plus complète à nos patronnés en ce qui concerne les sacrements et que nous recevons, sans distinction de croyances ou d'opinions, tout libéré qui veut se relever. — Nous exigeons cependant de tous l'assistance aux prières du matin et du soir ainsi qu'aux offices du dimanche, soit pour remplir notre devoir sacerdotal, soit pour faire naître ou réveiller dans ces âmes de salutaires pensées très propices au relèvement, soit enfin pour conserver l'homogénéité et le bon ordre dans la maison. — Nous rappelons que l'œuvre de Saint-François-de-Sales, grâce à la bienveillance de son Président, Monseigneur Déchelette, nous indemnise complètement des frais de cette retraite.

Récompenses

Le jour même où M. Félix Roquain (11 juin), annonçait à M. le chanoine Rousset qu'il devenait lauréat du Grand prix de vertu Audifred, M. le Préfet du Rhône faisait inviter le Directeur de Saint-Léonard à se rendre le même jour à Lyon pour recevoir les insignes de chevalier du Mérite agricole. — Et au commencement de septembre on l'avisait que le Jury de l'Exposition Universelle de Turin, imitant l'exemple donné par celui de Bruxelles, en 1910, lui décernait aussi un Grand Prix.

Nous rendons à la Providence de continuelles actions de grâces pour sa sollicitude si visible à l'égard de l'œuvre de Saint-Léonard qui est, comme nous le disait il y a peu de temps, notre vénéré Cardinal, l'œuvre

du Bon Dieu. Elle continue sa marche en avant, conformément à sa devise : *Surgam et ibo*, devise puisée dans la parabole de l'enfant prodigue que nous lisons aujourd'hui (curieuse coïncidence) peu d'instants avant de terminer ce compte rendu, dans l'Évangile du samedi après le 3^e dimanche de Carême.

9 Mars 1912.

NOTA. — Nous indiquons, comme chaque année, les causes de moyenne si faible de recettes dans la confection de la toile métallique. Tout d'abord, il faut se rappeler que l'apprentissage qui se fait à trente, quarante et surtout cinquante ans, ne produit jamais, à part de rares exceptions, un ouvrier habile comme dans le cas où on commence à dix-huit ans. Secondement, la moyenne de séjour de nos patronnés étant de sept mois environ, la plupart d'entre eux partent au moment où ils pourraient par l'habitude de ce travail, faire de plus fortes moyennes. Troisièmement, ils nous arrivent avec des santés de plus en plus faibles. Quatrièmement enfin, cette faiblesse de volonté qui a causé leur chute, se fait quelquefois sentir dans le travail.

Depuis sa fondation (6 juin 1864), jusqu'au 31 décembre 1911, soit pendant près de 48 ans, l'asile a reçu 3259 patronnés, en a placé 752, et comme nous l'avons dit plus haut, en a fait réhabiliter 47. Enfin, le total des journées de présence a été de 686.683, soit une moyenne de 14.610 par an.



Monument élevé, devant la chapelle de l'asile Saint-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône) à la mémoire de Monsieur le Chanoine VILLON, Chevalier de la Légion d'Honneur, et fondateur dudit asile.

Sur le socle qui supporte le buste de ce vaillant apôtre des anciens prisonniers, se trouve un libéré ayant dans la main gauche une chaîne brisée, et, de la main droite, montrant son bienfaiteur.

L'inauguration a eu lieu le 26 Août 1905, sous la présidence de Son Eminence le Cardinal COILLIÉ, Archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules.

ADMINISTRATEURS DE L'ŒUVRE

Président d'honneur :

Son Eminence le Cardinal COULLIÉ, Archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules.

Président élu :

M. VIGNON (Antoine), 7, rue Alphonse-Fochier, Lyon.

Vice-Président :

M. RIGOT, (Eugène) ✕, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Lyon, Fontaines-sur Saône (Rhône).

Trésorier :

M. DESGORGES (Amédée), 19, rue Puits-Gaillot, Lyon.

Membres du Conseil :

MM. BOULAND, chef du Contentieux à la Caisse d'Epargne, 84, avenue de Saxe, Lyon.

CHEVALLET, ✕, architecte, 8, rue Constantine, Lyon.

FLÉCHET (Joannès), docteur-médecin, Fontaines-sur-Saône (Rhône).

GUINET (Antoine), négociant, 31, rue Puits-Gaillot, Lyon.

DE LAFORTE, industriel, Montalieu-Vercieu (Isère).

DE LONGEVILLE (Louis), avocat, 21, rue Sala, Lyon.

MARTON, ✕, ancien magistrat, 7, rue Alphonse-Fochier, Lyon.

SABRAND (Edmond), négociant, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

SAINT-OLIVE (Henri), ✕, 9, place Morand, Lyon.

Directeur :

M. le chanoine ROUSSET, ✕, (A) ☞ à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

Sous-Directeur :

Dames patronesses :

Mademoiselle FERRAND, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).

Mesdemoiselles SORDET, 31, rue Victor-Hugo, Lyon.

Mademoiselle Marie Ducrot, Fontaines-sur-Saône (Rhône).

Madame QUEYRAS, 6, rue Neuve, Lyon.

Madame SONNERY, 16, rue Fénelon, Lyon.

Madame MONET, (Germain), Albiguy-au-Mont-d'Or (Rhône).

Nous osons espérer que dans le cours de la présente année nous inscrirons de nouveaux noms parmi les dames patronesses.

BIENFAITEURS

1° Bienfaiteurs perpétuels défunts :

MM.

Le chanoine Villion, fondateur et premier directeur de l'Asile.

De Prandière (Martial), premier président de l'Œuvre de Saint-Léonard.

Garnier-Aynard (M. et Mme) donateurs de la propriété du Sanget (Isère).

Vignet, ancien notaire à Fontaines-sur-Saône (Rhône), et ex-administrateur.

Guinet (Francisque), ancien administrateur.

Saint-Olive (Gabriel), ancien administrateur.

Bouvier, de Fontaines-sur-Saône.

Durand (abbé), chapelain de Fourvière.

Ozier (J.-B., Marie-Philibert).

Chevalier (Mme Vve), née Luc.

MM.

Bouchardier (famille), de Collonges-au-Mont-d'Or, (Rhône).

Cénas (M. et Mme), de Lyon.

Delacroix-Riche (M. et Mme) de Trévoux (Ain).

Vergoin (Mlle), de Lyon.

Duyand (Mme), de Saint-Chamond (Loire).

Héricord et Gerbaud (Mmes), de Lyon.

Lombard de Buffères (baron).

Guichard (Mme Vve), de Couzon-au-Mont-d'Or, (Rhône).

Limousin (Mme Vve), née Descours de Billoër, de Millery (Rhône).

Delon (Mme Pauline).

Chevalier (Mme Vve), née Farnier, de Collonges-au-Mont-d'Or.

V... (Mlle)

Silvestre (Mlle), Veauchette (Loire).

Nota. — Nous célébrons chaque année, le 2 Novembre, une messe solennelle de Requiem pour tous nos bienfaiteurs défunts, et de plus, le jour anniversaire de la mort de ceux dont les noms sont énumérés ci-dessus, ou le dimanche le plus voisin, nous célébrons le Saint Sacrifice à leur intention.

Nous inscrivons sur cette liste toutes les personnes charitables qui nous font une aumône de 1.000 francs au minimum.

2° Bienfaiteurs insignes vivants :

Son Eminence le Cardinal Coullié,

Le Ministère de la Justice (Administration pénitentiaire).

Académie Française (Prix Rigot).

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon (prix Chazière et prix Livet).

Académie des Sciences Morales et Politiques (Prix Audiffred).

3° Bienfaiteurs à titres divers :

Nota. — Nous inscrivons sur cette liste toute personne qui nous fait la charité non seulement par des annuités ou des dons en argent, mais encore par des dons en nature ou par des services rendus.

Les personnes dont le domicile n'est pas indiqué habitent Lyon.

| MM. | MM. |
|--|---|
| Agence Fournier. | Bonnardel (Jean). |
| D'Albon (le Marquis) St-Romain-de-Popey. (Rhône). | Bonnin (Mme Vve Louise). |
| Alex (Mme). Fontaines-sur-Saône (Rhône). | Bornet. |
| Allard (Mme). | Bottet (chanoine), retiré à Anse (Rhône). |
| Alleg (Mme) Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. | Boudon, Mercier et C ^{ie} , Comptoir d'Escompte de Lyon. |
| André (A), ancien maire, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône). | Bouland, administrateur. |
| Auquier (M. et Mme). | Brac de la Perrière (Jean). |
| Aynard, O. ✱, député du Rhône. | Brézard-Néel. |
| Arnaud (Rodolphe) Couzon - au-Mont-d'Or. | Brossette, négociant. |
| | Brunet-Lecomte et Devay. |
| | Brunier, Fontaines-sur-Saône. |
| | Buchin et Mann (Mlles). |
| Baboïn (Aimé). | Canard (Mlle Eugénie), Paris. |
| Badisch Anilin, Neuville-sur-Saône (Rhône). | Carcel. |
| Baril. | Carrel, ✱, Civrieux - d'Azergues (Rhône). |
| Baroncelli (M. et Mme). | Cartelier (sœur), supérieure de l'Hôtel-Dieu de Beaujeu (Rhône). |
| Bartholomot, président de Chambre à la Cour d'Appel de Lyon. | Carteron (Mlle), Fontaines-sur-Saône (Rhône). |
| Bayzelon (A.). | Casati-Brochier. |
| Béraud (Abbé), curé de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône). | Cassard (Mlle Jane), Paris. |
| Beillard (Abbé), vicaire à Boën-sur-Lignon (Loire). | Chabannes La Palice (comte De), à Montmelas-St-Sorlin (Rhône). |
| Bellon (Mme Vve). | Chainé (Mlle), Lissieu (Rhône). |
| Bérenger, ✱, sénateur, Paris. | Chainé, notaire. |
| Berloty (Mme Vve). | Chainé, avoué. |
| Berthier (abbé), vicaire à Neuville-sur-Saône (Rhône). | Chaize, Fontaines-sur-Saône (Rhône). |
| Beyssac, régisseur. | Chalaye, à Montanay (Ain). |
| Bied-Charreton (Mme Vve), Curis-au-Mont-d'Or (Rhône). | Chambre de Commerce de Lyon. |
| Biolay (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône). | Chambre des Notaires de Lyon. |
| Blanc (Mme Charles). | Chardiny, notaire. |
| Blanchon (Joseph). | Chardiny, conseiller général du canton de Neuville-sur-Saône. |
| Bligny, Belleville-s.-Saône (Rhône). | Charles (abbé), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône). |
| Boiron, architecte (feu). | Charrat, ancien notaire, Pont-de-Chérny (Isère). |
| Boisset (De). | Charrat, avocat. |
| Bonnard (François). | |

| MM. | MM. |
|---|---|
| Chamonard, négociant en soieries. | Sa Grandeur Monseigneur Déchelette, auxiliaire de Son Eminence le Cardinal Coullié. |
| Chaintreuil (Mme Vve), Macon. | Defond (frères). |
| Charvériat (feu Léon). | Defond-Potié (M. et Mme). |
| Charvériat (Emile). | Defond-Chabert (M. et Mme). |
| Chavent (père et fils). | Defond-Poncel. |
| Chavent (Auguste et Georges). | Roche-Doreau (de la) (chanoine), aumônier des prisons de Fresnes, (Seine). |
| Chatard (chanoine), Facultés catholiques de Lyon. | Delastre (Mme Vve), Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône). |
| Chazay (Mlle Antonine), Saint-Chamond (Loire). | Deguerry (Frère Amélien), à Bordighera (Italie). |
| Chazay (Mlle Annette), Saint-Chamond (Loire). | Delpuy, hydraulicien, Collonges-au-Mont-d'Or, (Rhône). |
| Chazy (M. et Mme), Villefranche-sur-Saône (Rhône). | Dénis (abbé), Curis-au-Mont-d'Or (Rhône). |
| Cheney (Auguste), maire d'Izernore (Ain). | Deschavannes (abbé), curé de Couzon-au-Mont-d'Or. |
| Chevalier (Mlles). | Desmoutiers (Mme Vve). |
| Chevallet (Mme Vve), St-Etienne, (Loire). | Descours, Inspecteur de l'Enregistrement, en retraite. |
| Chevallet-Boiron, archit. adminis. | Descours (Mlle). |
| Chomel (Benjamin), directeur de la Société de la rue Impériale. | Descours (Auguste). |
| Colcombet, ancien magistrat. | Descours-Genthon et C ^{ie} . |
| Colonel. | Desgeorges (Amédée). |
| Collet (Mme) Villevert-Albigny (Rhône). | Desgeorges (F.) et C ^{ie} . |
| Colas (Abbé). | Desgrand et C ^{ie} . |
| Commission de surveillance des prisons de Lyon. | Després-Isnard (Mme Vve), Fontaines-sur-Saône (Rhône). |
| Compagnie du Gaz de Lyon. | Deux Passages (Direction des) Devèze. |
| Compagnie P. L. M. | Devienne, ancien magistrat. |
| Compagnie P. O. | Droque (Mme Vve), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône). |
| Comptoir National d'Escompte. | Droz, Albigny-au-M-d'Or (Rhône). |
| Conseil général du Rhône. | Dubois (abbé), curé de Pierre-Bénite (Rhône). |
| Convert (famille), Rochetaillée-sur-Saône (Rhône). | Duchamp, vétérinaire, Neuville-sur-Saône. |
| Cordeliers (Grands Magasins des) | Ducrot (Mme et Mlle), Fontaines-sur-Saône (Rhône). |
| Cornet, pharmacien. | Ducrot (Mme Vve J.-B.) |
| Cottier, conseiller d'arrondissement à Lyon. | Ducrot (Mlle Louise). |
| Cottin (Cyrille). | Ducrot (Sœur Gabrielle), Le Coteau (Loire). |
| Son Eminence le Cardinal Coullié. | Ducrot (Georges). |
| Crédit Lyonnais. | Ducrot (M. et Mme Stéphane), Fontaines-sur-Saône (Rhône). |
| Crozet (Mme Jean). | Ducruet (Joseph). |
| Curés d'Ainay. | Dufêtre. |
| — de Saint-François de Sales. | |
| — de Saint-Nizier. | |
| — de Saint-Polycarpe. | |
| Damotte (Mme), Nice. | |
| Dazaud (Mlle), Rochetaillée-sur-Saône (Rhône). | |

MM.

Dumorand (abbé), curé de Saint-Laurent-de-Vaux (Rhône).
 Dupuis, hydraulicien, Collonges-au-Mont-d'Or, (Rhône).
 Duranton (docteur et Mme) Vichy Allier.
 Durieux, Pont-de-Chéruy (Isère).
 Dufang, Villefranche-sur-Saône.
 D..., (Mme), St-Chamond (Loire).

Faist (Mlle), St-Cyr-au-Mont-d'Or, (Rhône).
 Falcoz (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, (Rhône).
 Faivre (Docteur Paul), Inspecteur général des Services Administratifs au Ministère de l'Intérieur.
 Faure, Couzon-au-Mont-d'Or.
 Favre.
 Fayolle, à Genay (Ain).
 Félissent (Mme Vve).
 Ferrand (Mlle), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Ferry (J.-B.).
 Ferry (Pierre).
 Feuillade (docteur).
 Flachat (Mme Antonin).
 Fléchet (docteur, et Mme), Fontaines-sur-Saône.
 Fléchet (docteur Gabriel).
 Foulunion (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Fourvière (ECHO de).
 Frachon, Queyras et Ponson.

Garin (Mlle).
 Garcin (chanoine), aumônier.
 De Gatellier (Comte), St Denis-de-Cabanne, (Loire).
 Gaudreau (M. et Mme), Paris.
 Gaune (ainé), Roanne, (Loire).
 Gensoul.
 Giboz, industriel, Neuville-sur-Saône.
 Gilardin, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Lyon.
 Gilbert (Mme Vve).
 Gillet, manufacturier.
 Girard, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
 Godinot, ancien magistrat.
 Gontard (T.).
 Gontard (Louis).

MM.

Gontard (Albin).
 Gonin (Mme), St-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Gourd (Alphonse), député du Rhône.
 Goutarel (Mlle), à Volan-sur-Mallevall (Loire).
 Goutel (Mme Vve).
 Goutte (abbé), vicaire à Couzon-au-Mont-d'Or.
 Grand-Clément (docteur).
 Grandjanny.
 Granjon (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
 Granjon (Mme Vve).
 Granjon (Mlle).
 Granjon (F.).
 Granjon (J.).
 Granger (abbé), curé à Fleurieux-sur-l'Arbresle (Rhône).
 Grivet (Mme).
 Gros (Mme).
 Gueugnot (Mme), Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Guérin (Ferdinand).
 Guillet-Brossette (Mme), Fontaines-sur-Saône (Rhône).
 Guillot-Sanlaville (Mme).
 Guimet (Émile), industriel, Fleurieux-sur-Saône (Rhône).
 Guinet (Antoine), administrateur.
 Guinet (Mme).
 Gutton (Mme), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Grand Bazar de Lyon (Direction du)

Hospitaliers-Veilleurs.

Imbert (Armand), Inspecteur général adjoint des Services administratifs au Ministère de l'Intérieur.
 Isaac (Auguste).
 Jacquier (Charles), avocat.
 Jaillard (Louis).
 Jandard (M. et Mme), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Jasserand (Mlle), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Jeandeau et Corot (Mlles).
 De Jerphanion (baronne Alban), à Veauchette (Loire).

MM.

De Jerphanion (baron Jean), Veauchette (Loire).
 De Jerphanion (Mlle Albane), Veauchette (Loire).
 Jubin (Francisque).
 Jugnet (Mme Vve).
 Jury des Assises du Rhône.

Lafond - Jacquemond, Fontaines-sur-Saône (Rhône).
 De Laforte, administ. Montalieu-Vercieu (Isère).
 Lambert (Mlle), Villevert-Albigny (Rhône).
 Lamy (Mlles), Saint-Genis-Laval (Rhône).
 Larrivé (docteur, et Mme), Meyzieu (Isère).
 Latour (M. et Mme).
 Laurent (abbé), curé-doyen à Bellegarde (Loire).
 De Lavernette Saint-Maurice (Mlle).
 Legendre (Charles).
 De Lousse (Mme la Comtesse).
 Linage.
 De Longevialle, avocat, administ.
 Lucien-Brun (Mme Vve).
 Lucien-Brun (Emmanuel), avocat.
 Lucien-Brun (Henri), maire de Curis-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Lyonnet, docteur.

Maillet (Gabriel).
 Maison départementale de retraite, Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Maisonneuve (Mme René de), Nantes (Loire-Inférieure).
 Mallevall (Mlle).
 Mangini (Mme Vve F.).
 Manhès.
 Marais (baron du).
 Marais (Georges du).
 Marais (Paul du).
 Marion, ancien magistrat, administ.
 Marchal frères.
 Margerand.
 Marolles (René de), à Mehun-sur-Yèvre (Cher).
 Marolles (Philippe de) à Mehun-sur-Yèvre (Cher).
 Marteau (Mme Vve), Firminy (Loire).
 Marteau (M. et Mme), Villefranche-sur-Saône (Rhône).

MM.

Martin, entrepreneur.
 Mathieu (J. et M.).
 Maurizot.
 Meandre (Adrien).
 Meandre (Max).
 Meandre (Mme Ch.).
 Mercier (chanoine), ancien curé de St-François de Sales.
 Meynard.
 Minimes (M. le Supérieur des).
 Monin (René), avocat, Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Monet, (Mme) Albigny-au-Mt d'Or (Rhône).
 Monnet, notaire à Fontaines-sur-Saône (Rhône).
 Montaland (Mme Vve), Villevert-Albigny (Rhône).
 Montange, (Mme Vve), Neuville-sur-Saône (Rhône).
 de Monteynard (Mme la comtesse), St-Romain-au-M-d'Or (Rhône).
 Morin-Pons, banquier.
 Maillon (Mme).
 Mulatier et Dupont, manufacturiers.

Naquin (Mme Vve).
 Neyrand (Louis).
 Neyrat (Mgr), doyen du chapitre primatial.
 Nolhac (Mme Vve de), Curis-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Neyron (Mme Vve).
 Nuiry (Albert).

Odet (Mlle).
 Œuvre des Eglises Pauvres, par Madame Guigou.
 Œuvre de St-François-de-Sales.
 Œuvre de Saint-Michel.
 Ogliastroni, directeur des prisons de Lyon.
 Ollier (Mme Vve).
 Olphe-Gaillard (Mme Vve), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Olphe-Gaillard (Mlle), Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

Palluat et Testenoire.
 Payen (Louis) et Cie.
 Peillon.

MM.

Pellé sœurs (Maison), Guichard successeur.
 Permezel.
 Périchon (Mme), Clermont-Ferrand.
 Perrin (Mme Gustave), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Perrin (Mlle), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Perrot (Mlles).
 Perrot-Ducrot (Maison).
 Perroud, avocat.
 Peyron (abbé), aumônier, Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Phénix (Cie du).
 Picollet.
 Plessis (Mme la comtesse du), Monthbrison (Loire).
 Place (Joseph).
 Place (A.).
 Polot, Villefranche-s-Saône.
 Ponti (Ange).
 Ponti (François) (M. et Mme).
 Potié, juge au tribunal civil.
 Poussin.
 Pouzet, (Joseph).
 Pouzet (M. et Mme).
 Prandières (René de).
 Prandières (Georges de).
 Puissant (Mlle).
 Puvis de Chavanne (de).
 Queyras (Mme Vve).
 Queyras (Eugène).
 Quintero, chirurgien-dentiste.
 Ravier du Magny, avocat.
 Ravut (abbé), curé-archiprêtre de Neuville-sur-Saône (Rhône).
 Ravut (Mmes), Neuville-sur-Saône (Rhône).
 Regaud, (Romain).
 Reynier (Mlle).
 Richard (Mme Vve).
 Rieu (Mme).
 Rigot, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Lyon, Fontaines-sur-Saône (Rhône).
 Rigot (Jules), Nevers.
 Rigot (Emile), Sante-Foy-lès-Lyon.
 Rigot (Ernest).
 Robert (M. et Mme), Fontaines-Saône (Rhône).
 Robin et Cie.

MM.

Rocquain (Félix), membre de l'Institut, Paris.
 Rochon (Mme), Couzon-au-Mt-d'Or
 Roë (Charles).
 Rosera (Mme).
 Rouche, négociant.
 Rouast (Mme).
 Rougier (Mlle), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Rousset Marie (Mlle), Luré (Loire).
 Routier (chanoine), ancien curé de Saint-Nizier.
 Rouvenre.
 Roux-Chapuis, (M. et Mme).
 Roux de Bezieux (Mme)
 Royé Beillard (Mme Vve).
 Rozier (Mlle Jeanne), Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Rué (Mme), Versailles.
 Sabran (Edmond), administrateur.
 Sachet (chanoine).
 De Saint-Didier (Mlles).
 Saint-Olive (Henri), administrateur
 Saint-Olive (Charles).
 Saint-Olive (Fernand).
 Sanlaville (Mme Vve).
 Sapanet, entrepreneur.
 Sargnon (docteur).
 Sargnon.
 Satin (Mlle), St-Cyr-au-Mont-d'Or, (Rhône).
 Sénéclauze (Mme Vve), Bourg-Ar-gental (Loire).
 Sénéclauze, à Bort (Corrèze).
 Serre (Mlle).
 Serre (Joseph).
 Silvestre (feu Mlle).
 Simon, receveur des contributions directes en retraite, à Fontaines-sur-Saône (Rhône).
 Sinoir (Emile), Laval (Mayenne).
 Société générale.
 Société Lyonnaise de crédit.
 Société de patronage de Laval.
 Société de patronage de Rennes.
 Petites Sœurs de Saint-Joseph, à Fontaines-sur-Saône (Rhône).
 Sicre (abbé), vicaire à Oullins.
 Sonnery (Mme Vve).
 Sordet (famille).
 Sornin (Anthelme), à la Garde (Var).

MM.

Spazin, (Mme).
 Supérieure de l'Orphelinat de St-Léonard, à Beaucerf (Pas-de-Calais).
 Talon, (Abbé), curé de Fontaines-sur-Saône, (Rhône).
 Targe, Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Terret (Mme).
 Teyssier (Mlle), Couzon-au-Mont-d'Or, (Rhône).
 Thibeaudier (feu Mme Vve).
 Tiollier (Mme).
 Tixier-Bertaud, (Mme Vve), Saint-Haon-le-Vieux, (Loire).
 Terrier (Mme Vve) Mâcon.
 Trémoulhéac, chanoine, curé de la Grande Eglise, provicaire de S. Em., St-Etienne.
 Tresserre (Mme Vve).
 Tribollet et Moutoz (Cie l'Abeille).

MM.

Vallét, Villefranche-s-Saône (Rh.).
 Verdier, pharmacien à Albigny-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Verne (Mlle), Givors (Rhône).
 Verny (Mme Vve Léonce), Aubenas (Ardèche).
 Vibert (M. et Mme) Villevert-Albigny (Rhône).
 Vidal (Mme Alexis).
 Vignon (Antoine), président du Conseil d'Administration, Saint-Germain-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Villion, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).
 Violet (Mlle), Couzon -au-Mont-d'Or (Rhône).
 Volf (Mme) et l'œuvre privée des églises pauvres.
 Voron (Emmanuel), professeur de droit pénal aux Facultés Catholiques de Lyon.



Nota. — 1° Les souscriptions annuelles, fixées à 20 francs (nous recevons cependant avec reconnaissance, même à titre d'annuité, des sommes inférieures à ce chiffre), peuvent être remises à tous les administrateurs, mais plus spécialement à M. Desgeorges (Amédée), trésorier de l'Œuvre, 19, rue Puits-Gaillot, à Lyon, ou à M. Vignon, président, 7, rue Alphonse Fochier, ou bien encore à M. le chanoine Rousset, directeur de l'Asile St-Léonard, à Couzon-au-Mont-d'Or (Rhône).

Il en est de même pour tous les dons extraordinaires, et l'œuvre étant reconnue d'utilité publique, on peut lui faire des legs par testament.

2° Nous rappelons aux bienfaiteurs de St-Léonard qu'ils peuvent déposer toutes commissions pour ledit Asile, par exemple : lettres, effets, petits paquets, etc., etc., chez Mmes Gros et Puissant ; Mmes Jeandean et Corot, successeurs, 5, rue de la République à Lyon ; notre voiturier passant à cette même adresse tous les quinze jours, le mercredi après-midi.